

Compte rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL
Jeudi 13 mars 2025

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et leur présente ses meilleurs vœux.

Concernant les pouvoirs et procurations, il est à noter que :

- Le CNRS est représenté par Christophe Giraud
- L'Inserm est représenté par Hélène Maury
- INRIA est représenté par Eric Fleury

- Jean Abouardham détient la procuration de Maxime Chupin
- Godefroy Beauvallet détient la procuration d'Alain Puisieux
- Jean-Luc Beylat détient la procuration de Ronan Stephan
- Michelle Bubenicek détient la procuration de Sandy Ouvrier
- Fabienne Casoli détient la procuration de Vincent Croquette
- Cédric Dalmaso détient la procuration de Nathalie Vieira
- Luc Fournial détient la procuration d'Océane Mascaro
- Michel Hochmann détient la procuration de Thomas Römer
- Samuel Pinaud détient les procurations de Frédéric Fleck et Alexandre Korber
- Denis Rousset détient la procuration de Jean-Philippe Thiellay
- Alexandra Szpiner détient la procuration de Marie-Christine Lemardeley
- Frédéric Worms détient la procuration de Michela Malpangotto
- Le Président détient la procuration de Bruno Bouchard et, jusqu'à son arrivée, celle de Sylvie Corréard.

Le quorum est atteint.

Étaient présents avec voix délibérative :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| - ABOUDARHAM Jean | Observatoire de Paris – PSL |
| - BEYLAT Jean-Luc | Nokia Bell Labs France |
| - BEAUVALLET Godefroy | Mines Paris – PSL |
| - BUBENICEK Michelle | ENC PSL |
| - CASOLI Fabienne | Observatoire de Paris – PSL |
| - CORREARD Sylvie | Musée des Arts Décoratifs |
| - DALMASO Cédric | Mines Paris – PSL |
| - EL MOUHOUD Mouhoub | PSL Siège |
| - FALCON Cécile | CNSAD – PSL |
| - FLEURY Éric | Inria |
| - FOURNIAL Luc | Dauphine – PSL |
| - GIRAUD Christophe | CNRS |
| - HOCHMANN Michel | EPHE – PSL |

Conseil d'administration

- LERMINIAUX Christian
- MASSONI-CAUSSE Elisabeth
- MAURY Hélène
- PINAUD Samuel
- ROUSSET Denis
- SZPINER Alexandra
- TREINER Sandrine
- WIRTH Thierry
- WORMS Frédéric

ENSCP – PSL
Mines Paris – PSL
Inserm
Dauphine – PSL
EPHE – PSL
CR Ile-de-France
Gallimard
EPHE – PSL
ENS – PSL

Étaient présents avec voix consultative :

- CATALA Claude
- COSTE CERDAN Nathalie
- LOUSSOUARN Jérémie
- MENDES Cécilia

Sénat académique
La Fémis
Rectorat de Paris
EFEO

Étaient également présents :

- ASSET Sarah
- BUSTANOBY Viviane
- CANTOURNET Sabine
- CHEVALIER-DELAHAIS Marine
- CHRISTOPHE Anne
- DESMOULIN Sandra
- GRANDGUILLAUME Gabrielle
- HEURLEY Jennifer
- LEFEBVRE Lionel
- LEZER Philippe
- ROLLAND Jean-Brice
- RYL Isabelle
- SCHWARTZ Antoine
- VERGER Stéphane

- Georges-Frédéric SCHADECK
- Jérôme MOURoux

Actualités

• CNESER

Le 12 mars, le CNESER a voté en faveur de l'offre de formation de l'Université PSL avec 13 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, ce qui constitue une première. Il félicite les équipes qui trouvent en ce vote, une récompense méritée de leurs efforts.

• Sommet IA

Le Sommet Intelligence Artificielle s'est déroulé les 10 et 11 février à Paris. En parallèle aux événements organisés au Grand Palais, trois grands sites ont été mis en avant :

- L'IPP pour le sommet scientifique,

Conseil d'administration

- Station F pour les entreprises,
- L'ENS-PSL pour le sommet IA et société, dont le but était de rédiger une feuille de route pour le développement éthique et la gouvernance démocratique mondiale de l'IA.

À cet effet, l'ENS-PSL a organisé une journée de conférences et tables rondes le 11 février sur des thématiques telles que la révolution éducative par l'IA, la maîtrise des risques inhérents à l'IA ou les impacts de l'IA sur les métiers du droit. Le Premier ministre et le ministre de l'Enseignement supérieur y étaient conviés.

L'ENS-PSL a par ailleurs organisé une Assemblée étudiante pour débattre et délibérer de la régulation démocratique et écologique de l'IA d'une part, et des principes qui devraient guider le développement d'une IA au service du bien commun d'autre part. Cet événement a servi de point de départ à une initiative de consultation citoyenne internationale et a permis de structurer un nouveau réseau de recherche internationale sur l'IA et la démocratie. Le Président remercie donc les efforts qui ont été appuyés par l'École Normale Supérieure – PSL, pour organiser cet événement, en y associant pleinement PSL.

L'Université PSL, qui dispose de l'institut Paris School of Artificial Intelligence, a été très fortement mobilisée sur tous les événements : réunions officielles, aspects business avec station F, chercheurs PSL au sommet scientifique hébergé par IPP, aspects santé et IA à Estrapade et PariSanté Campus, aspects industries créatives et culturelles. PSL a par ailleurs animé des entretiens de l'excellence et annoncé le lancement d'un challenge étudiant, dont la remise de prix sera effectuée lors du salon VivaTech.

• COS

Le comité d'orientation stratégique s'est réuni les 2 et 3 mars derniers. Il a été sollicité sur la stratégie que le Président avait présentée lors de son élection, sa déclinaison par vice-présidences et sa soutenabilité.

Le rapport du COS sera transmis aux administratrices et administrateurs et discuté en séance. Ce Comité a approuvé le niveau d'ambition de la stratégie et l'a jugé réaliste. À l'exception de Luciano Saso, tous les mandats des membres du COS arriveront à échéance d'ici la fin de l'année ; de fait, il conviendra de recomposer cette instance, en reconduisant ou non certains de ses membres.

• Une présentation scientifique par séance

Le Président propose que des projets scientifiques de l'Université PSL soient désormais présentés devant le conseil d'administration (Paris School of Artificial Intelligence pour le 13 mars).

PSL dispose de 14 grands programmes de recherche héritiers des Labex. Ces programmes doivent être mieux connus de la communauté PSL. A cet effet, un webinaire mensuel sera lancé, auquel seront conviés tous les administrateurs. Le programme TERRAE, emblématique de l'interdisciplinarité de PSL, sera présenté lors du prochain conseil d'administration. Suivra le programme MERCASTO, lauréat d'un appel à projets « Compétences et Métiers d'Avenir », qui porte sur la décarbonation.

Conseil d'administration

Le Président formule le vœu que le conseil d'administration puisse s'emparer de discussions sur le fond, et notamment le fond scientifique, des formations et des travaux de l'Université PSL.

Il demande aux administrateurs s'ils en acceptent le principe. Il évoque la remise en amont de documents et le souhait de présenter un projet à chaque séance, en vue d'enrichir les échanges.

Il aborde l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 JANVIER 2025

Le Président soumet le compte rendu à l'approbation de l'instance, sachant que les remarques formulées par Jean Aboudarham ont bien été intégrées.

Le compte rendu du 21 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

II. POINTS DÉLIBÉRATIFS

A. Gouvernance

➤ A.1. Approbation de la candidature de Stéphane VERGER au poste de vice-président délégué Arts et Humanités auprès de la vice-présidente recherche, sciences et société.

Le Président rappelle l'enjeu de structuration de la recherche en Humanités et en Arts à PSL sur la base des acquis solides de chaque établissement. Il propose que cette politique soit conduite par un vice-président délégué auprès de la vice-présidente recherche Anne Christophe, en la personne de Stéphane Verger. Cette vice-présidence déléguée va regrouper deux domaines stratégiques bien distincts : les Arts d'une part avec la consolidation du PG Arts en recherche et formation, la création d'une PSL School of Arts et la perspective d'intégration d'autres écoles d'art partenaires ; les Humanités d'autre part, qui nécessitent d'être mieux coordonnées depuis l'arrêt de l'EUR Translitterae. Il ajoute que la candidature de Stéphane Verger a reçu l'avis unanime du Directoire.

Stéphane Verger se présente. Directeur d'études en archéologie à l'EPHE-PSL, responsable de la chaire Société protohistorique des cultures méditerranéennes au premier millénaire avant Jésus-Christ, c'est-à-dire des relations entre les cultures classiques de la Grèce, de l'Italie, des Étrusques, d'une part, et, d'autre part, des cultures plus compliquées qui sont au nord des Alpes (Celts en particulier). Membre de PSL depuis l'origine, il a dirigé le laboratoire Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident à l'École Normale Supérieure-PSL, UMR 8546, qui a depuis deux autres tutelles (École Pratique des Hautes Études et Collège de France). Il a participé activement à la création du Labex Transfert, puis aux Programmes gradués sciences historiques dans les années 2018-2019. Les quatre dernières années, il a dirigé le Grand musée archéologique de Rome – Museo Nazionale Romano – où il a mené une série de travaux de restauration des quatre musées qui le composent dans le cadre du plan de relance. Au sein de ce musée, il a pu développer une politique très volontaire de présentation et de création d'expositions de créateurs contemporains,

Conseil d'administration

parmi lesquels des grands artistes internationaux, comme Ai Weiwei ou Francesco Vezzoli.

Il exprime son intérêt dans la proposition formulée par le Président de pouvoir à la fois travailler pour PSL – à laquelle il se dit très attaché depuis le début – et la relation entre Humanités et Arts, mais également entre Humanités, Arts et Sciences.

Le Président voit vraiment une très grande chance pour PSL, de disposer de quelqu'un d'une telle qualité et d'une telle expérience. Il ouvre les débats.

Un administrateur remercie Stéphane Verger d'avoir accepté cette mission. PSL dispose d'Humanités de rang international et qui ont tout intérêt à se structurer davantage dans un paysage universitaire mondial sinistré : le président du COS de PSL a récemment fait part d'un diagnostic alarmant pour la Grande-Bretagne. Après l'interruption de Translitterae, il est nécessaire de relancer la dynamique. Les Arts et les Humanités constituent des domaines distincts, avec leur logique propre, mais peuvent produire de la transversalité. Une personnalité qualifiée souligne un énoncé particulièrement fort à tous égards au vu du contexte actuel. Elle aimerait des précisions sur son programme.

Stéphane Verger distingue, dans les Humanités, des forces énormes à l'EPHE-PSL, à l'ENC-PSL, à l'ENS-PSL et au Collège de France, mais qui ont besoin de structuration : l'offre de formation propose une vingtaine de parcours de master en humanités. Elle doit tirer parti des grands programmes de recherche (Culture Lab, PSAI) et des humanités numériques et computationnelles. Le pôle archéologie constitue de même un atout important, qui mériterait d'être structuré.

Dans le domaine des Arts, le projet consiste à monter, autour de SACRe et du PG Arts, une Paris School of Arts impliquant les composantes et les partenaires, tournée notamment vers la professionnalisation.

Un élu exprime l'attachement de nombreux représentants de ce conseil d'administration aux Arts et aux Humanités. Lors du précédent conseil d'administration, il avait manifesté sa volonté de structurer une recherche en Arts et non sur l'Art : ces deux domaines sont-ils bien distincts pour le candidat ? Par ailleurs, comment le VP délégué travaille-t-il avec la VP recherche ?

Anne Christophe rend compte des premières semaines de collaboration avec Stéphane Verger : à peine arrivé, il a dû animer deux séances d'une heure avec le Conseil d'orientation stratégique, une sur les Humanités et une sur les Arts. Pendant les vacances de février, il est parvenu à réunir tous les chefs d'établissement Humanités et Arts pour les informer du discours qu'il allait tenir au COS. La collaboration est fructueuse, chacun apporte à l'autre.

Stéphane Verger confirme bien distinguer la recherche en Arts et celle sur l'Art, voire celle autour de l'Art. Les premières discussions avec les directeurs d'établissement ont permis d'établir que le cœur était la recherche en Arts : la création et la pratique artistiques. Celle-ci, assez large, prend également en compte l'architecture, même si les architectes ne se considèrent pas nécessairement complètement et seulement comme des artistes. L'enjeu est de mettre la pratique artistique au cœur du système et d'organiser autour des activités de recherche (esthétique, histoire de l'art

Conseil d'administration

contemporain) de façon à relier les Humanités et les Arts. L'enjeu est aussi de mieux connaître le milieu professionnel en vue d'une professionnalisation plus importante des élèves, des conservatoires, des écoles, etc. La recherche en Arts se situe donc au centre, avec, autour, des recherches sur les différentes composantes et dimensions du milieu et de la création artistiques.

L' élu demande la place réservée à l'ingénierie dans cet ensemble. Pour Stéphane Verger, il importe de renforcer les relations entre le pôle ingénierie et les écoles d'Art en capitalisant sur l'existante (MINES PSL / Malaquais PSL par exemple). L'IA constitue un puissant vecteur de collaborations. De même, les Humanités computationnelles soulèvent-elles des questions de sciences et d'ingénierie. PSL est le lieu idéal pour de telles hybridations.

L'interdisciplinarité, ajoute le Président, invite à résoudre une tension entre le besoin de former des spécialistes d'une part et la nécessité d'assurer une connexion avec les autres disciplines. Les trois schools une fois déployées – dont celle sur l'IA en 2025, il sera possible d'offrir aux étudiants des bi formations de master (ex : Arts et IA). L'architecture de PSL est propice à une bidisciplinarité qui ne dilue pas les compétences. Elle permet aussi d'améliorer la professionnalisation.

Il est procédé au vote.

Le conseil d'administration valide la candidature de Stéphane Verger à la majorité, avec 30 voix favorables et 6 abstentions.

Le Président souhaite aborder le sujet des chercheurs américains et distingue trois axes.

En premier lieu, PSL s'est positionnée sur plusieurs thématiques en lien avec les grands programmes de recherche, et s'appuiera d'une part sur les dispositifs déjà existants pour faire venir des chercheurs de manière temporaire ou permanente, d'autre part sur les relations existant entre les équipes de recherche de PSL et celle des universités américaines. Tous les chercheurs américains ne quittent pas leur poste, mais continuent à être payés par leur administration : ils cherchent des points de chute avec des chercheurs et des étudiants de qualité.

En second lieu, il s'agit, avec le CNRS, INRIA et l'INSERM, de faire venir des chercheurs permanents sur des sujets stratégiques communs.

En dernier lieu, PSL renforcera ses actions avec les antennes parisiennes des universités américaines (Bachelor of Engineering avec Rice).

Une note sera bientôt transmise au Directoire. Le sujet pourra être de nouveau abordé en conseil d'administration.

Un élu salue l'initiative et demande dans quelle mesure PSL anticipe à son tour un possible changement de majorité en France. Des élections législatives peuvent intervenir dès le mois de juillet. Plusieurs collègues, dont les données sont déployées sur des serveurs en partie aux États-Unis, sont par ailleurs déjà attaqués par des mouvements réactionnaires.

Le Président confirme la nécessité d'y travailler et d'anticiper les risques. Son projet insiste sur l'autonomisation du modèle économique par rapport à des mouvements

Conseil d'administration

exogènes forts. Il convient à présent de travailler à la protection des données et à la liberté académique.

Un administrateur évoque l'accueil de collègues fragilisés, des financements coupés net, des programmes de recherche brusquement stoppés. Ce sont autant de projets qui impactent la recherche mondiale. La science est remise en cause dans ses procédures, son rapport au réel, dans son rapport au politique. Il salue la parution sur le site de PSL du communiqué de l'Académie des sciences. Au-delà des actions immédiates, il importe d'avoir une réflexion sur la protection de la science contre toute intrusion idéologique. Les sciences du climat sont idéologisées de l'extérieur de façon dramatique. On casse le thermomètre, mais le danger climatique accélère pendant ce temps. L'ENS-PSL s'est pour le moment concentrée sur ce qui se passe aux États-Unis, son impact sur la science mondiale et la question même de la science dans le monde. Mais il existe effectivement un danger en France. L'Office français de la biodiversité se voit contesté dans son action politique, mais même dans son fondement scientifique.

Le Président confirme le besoin d'instruire le sujet. Une réunion d'Udice, en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, portera sur le sujet, traité aussi au niveau de France Universités.

La vice-présidente des relations internationales ajoute que la Ligue des universités européennes est mobilisée et proposera une réponse européenne. Un certain nombre d'indicateurs ont été mis en place à cet effet, dont un indicateur sur les libertés académiques en Europe, afin de suivre et d'en anticiper les rebondissements.

Le Président la remercie.

➤ **A.2. Approbation du compte financier 2024 de l'Université PSL et affectation du résultat.**

Le Président salue la présence des commissaires aux comptes Jérôme Mourroux du cabinet EY et Georges Frédéric Schadeck du cabinet Deloitte. Il donne la parole à Antoine Schwartz, Directeur adjoint des Services et Lionel Lefebvre, Directeur financier et Philippe Lezer, Agent comptable.

Le Directeur adjoint des Services présente les comptes financiers de l'Université PSL.

L'année 2024 a été marquée sur le plan institutionnel par l'ouverture d'un processus de révision des statuts du grand établissement afin d'intégrer deux nouveaux établissements-composantes ainsi que par l'élection d'un nouveau président. Un certain nombre d'événements de gestion sont par ailleurs venus impacter les comptes financiers. Certains s'inscrivent dans la continuité des projets et dispositifs mis en place par établissement, comme le financement de contrats doctoraux ou l'ouverture d'un nouveau bâtiment rue Amyot. D'autres événements significatifs sont mentionnés : la prise à bail de locaux rue de l'Estrapade, la mise en place d'un fonds de solidarité internationale, le recrutement d'une Maîtresse de conférences ou encore la baisse de la subvention de l'Université à la Fondation.

Il présente les principaux agrégats :

Des agrégats financiers positifs

Exercice 2024	Compte financier
Comptabilité budgétaire	
Recettes	53 010 064 €
Dépenses	52 988 836 €
Solde budgétaire	21 228 €
Comptabilité patrimoniale	
Produits	55 716 549 €
Charges	55 479 399 €
Résultat comptable	237 150 €
CAF/IAF	242 099 €
Variation du FDR	140 563 €
Variation de la Trésorerie	15 057 042 €

Le solde budgétaire 2024 s'établit à : + 21 228 €
Le résultat comptable du compte financier 2024 s'établit à :
+ 237 150 €

La variation de trésorerie annuelle est positive à hauteur de :
15 057 042 €. La trésorerie au 31/12 s'élève à 64 788 965 €

Le fonds de roulement augmente de : 140 563 €
La FDR au 31/12 s'établit à 21 609 973 €

Exercice 2023	Compte financier
Comptabilité budgétaire	
Recettes	51 321 217 €
Dépenses	40 248 051 €
Solde budgétaire	11 073 166 €
Comptabilité patrimoniale	
Produits	45 549 824 €
Charges	40 231 923 €
Résultat comptable	5 317 901 €
CAF/IAF	5 406 278 €
Variation du FDR	6 411 205 €
Variation de la Trésorerie	24 044 413 €

La comptabilité budgétaire correspond aux recettes encaissées et aux dépenses décaissées au cours de l'exercice 2024 ; le solde budgétaire en établit la différence. Ce dernier est quasiment nul, à 21 000 euros, pour des recettes et des dépenses qui s'élèvent, respectivement, à 53 millions d'euros et 52,9 millions d'euros.

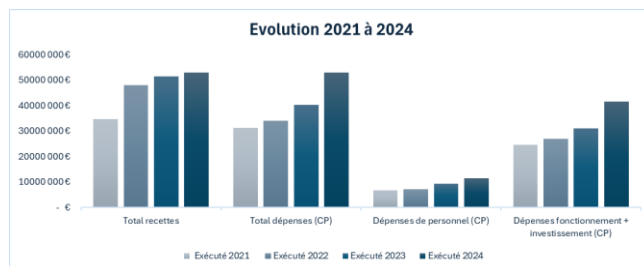
La comptabilité patrimoniale, quant à elle, se présente en charges et produits. Les produits sont à hauteur de 55,7 millions d'euros, contre 55,4 millions d'euros de charges, soit un résultat comptable positif de 237 150 euros. La capacité d'autofinancement est également positive, de 242 000 euros, tandis que la variation du fonds de roulement de l'exercice est positive de 140 000 euros et la variation de la trésorerie est positive de 15 millions d'euros.

La comparaison avec l'exercice 2023 montre une croissance significative des recettes et des dépenses, comme des produits et des charges, et une différence importante concernant le résultat comptable.

Le niveau de la trésorerie au 31 décembre s'élève à 64,7 millions d'euros.

Exécution du budget : une forte croissance

	Exécuté 2021	Exécuté 2022	Exécuté 2023	Exécuté 2024	Evol 21/24
Total recettes	34 730 391 €	47 927 640 €	51 321 217 €	53 010 064 €	53%
Total dépenses (CP)	31 223 309 €	34 063 089 €	40 248 051 €	52 988 836 €	70%
Dépenses de personnel (CP)	6 757 101 €	7 248 782 €	9 188 195 €	11 377 241 €	68%
Dépenses fonctionnement + investissement (CP)	24 466 208 €	26 814 307 €	31 059 856 €	41 611 595 €	70%



Est constatée une hausse importante des recettes et des dépenses, avec plus 53 % en recettes, plus 70 % en dépenses, signe de la forte croissance de l'établissement.

Exécution 2024 en comptabilité budgétaire

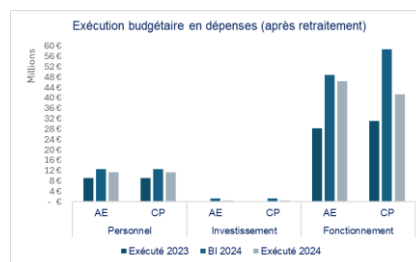
Recettes (après retraitement)	BI 2024	Exécuté 2024	Taux Exé/BI 2024
Recettes globalisées	53 892 945 €	53 010 064 €	98,4%

Dépenses (après retraitement)	BI 2024	Exécuté 2024	Taux Exé/BI 2024
Autorisations d'engagement (AE)	62 666 722 €	58 331 889 €	93,1%
Crédits de paiement (CP)	72 549 439 €	52 988 836 €	73,0%

Recettes encaissées	-	CP décaissés	=	Solde budgétaire au 31/12/2024
53 010 064 €		52 988 836 €		21 228 €

Retraitement : pour mémoire, le BI 2024 intégrait une enveloppe de crédits, identique en recettes et dépenses, de 25M€, en prévision du lancement de nouveaux appels à projets (IA Cluster notamment mais aussi CMA Décarbonation ou Bachelor of Engineering) qui n'était pas encore signés. Ces projets n'ont pas été lancés en 2024

Enveloppe	Montant exécuté CP	%
Personnel	11 377 241 €	21%
Investissement	327 260 €	1%
Fonctionnement	41 284 335 €	78%
Total	52 988 836 €	100%



Au budget initial 2024, était prévue une enveloppe de 25 millions d'euros, identique en dépenses et en recettes, qui devait permettre la mise en place du grand projet Cluster IA et des CMA Bachelor et Mercasto. Ces projets démarreront en 2025. L'enveloppe n'a pas été impactée ni en recettes ni en dépenses. Pour présenter un taux d'exécution plus réaliste, ces grandes enveloppes ont été retraitées, faisant apparaître un taux de réalisation des recettes de 98 % et un taux d'exécution des dépenses en AE de 93 % et en CP de 73 %.

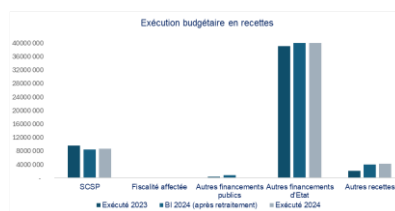
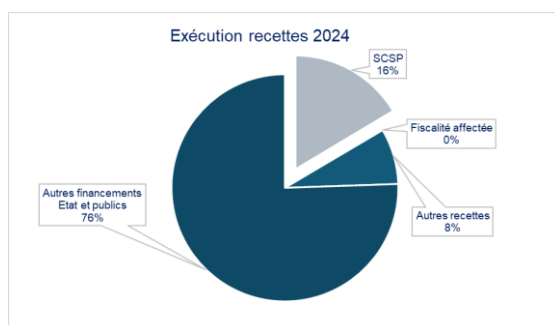
Conseil d'administration

Un élu comprend que si l'on retranche et l'on ajoute, le taux devrait être le même. Le Directeur adjoint des Services répond par la négative, dans la mesure où ce taux vient en rapport des crédits ouverts au budget.

Le taux d'exécution des dépenses en CP de 73 % est identique à celui de l'année précédente et reste relativement faible. Le solde budgétaire est quasiment à l'équilibre, alors qu'il était présenté négatif de plusieurs millions d'euros au moment du budget initial. Un certain nombre de dépenses n'ont pas été décaissées par rapport aux prévisions. 78 % des dépenses relèvent du fonctionnement, 21% de dépenses de personnel.

Exécution des recettes 2024

	Exécution 2023	%	Exécution 2024	%	Evolution 24/23
SCSP	9 642 272 €	19%	8 713 742 €	16%	-10%
Autres ressources propres	41 678 945 €	81%	44 296 322 €	84%	6%
dont autres financements Etat et publics	39 524 090 €	77%	40 044 131 €	76%	1%
dont fiscalité affectée	22 532 €	0%	44 336 €	0%	97%
dont autres recettes	2 132 323 €	4%	4 207 855 €	8%	97%
	51 321 217 €		53 010 064 €		3%



Le taux d'exécution des recettes connaît une évolution par rapport à l'exercice 2023. La subvention pour charges de service public pèse seulement 16 % des recettes 2024. Tout le reste est constitué de ressources propres (au sens large), avec 76 % de financements États et publics (Idex) et 8 % d'autres recettes (droits d'inscription et refacturations de services mutualisés).

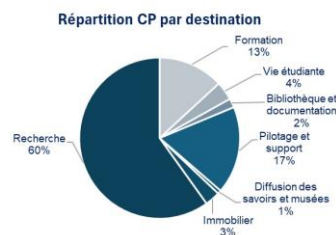
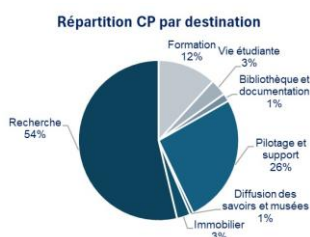
Exécution des dépenses 2024

Destination	Montant CP
Formation	6 254 467 €
Vie étudiante	1 778 148 €
Bibliothèque et documentation	863 729 €
Pilotage et support	13 842 414 €
Diffusion des savoirs et musées	347 224 €
Immobilier	1 442 153 €
Recherche	28 460 703 €
Total	52 988 836 €

Correction en destination pilotage :

Charge supportée par la fondation au titre de l'université : 5,5 M€.
Elle concerne l'ensemble des domaines d'activité.

Destination	Montant CP
Formation	6 254 467 €
Vie étudiante	1 778 148 €
Bibliothèque et documentation	863 729 €
Pilotage et support	8 353 103 €
Diffusion des savoirs et musées	347 224 €
Immobilier	1 442 153 €
Recherche	28 460 703 €
Total	47 499 525 €



Exécution des autorisations d'emplois 2024

Le plafond d'autorisation d'emplois Etat s'élève à 126 ETPT :

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat (Contrats doctoraux)	112
Poste titre II	13
Transfert poste PETREL HESAM vers Université PSL	1
Plafond global prévisionnel Etat	126

Catégories d'emplois	Nature des emplois	Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP		Global	
		BI	Exécuté	BI	Exécuté	BI	Exécuté
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents Titulaires	4,0	4,5	(1)		4,0	4,5
	CDI	0,0		1,0	0,6	1,0	0,6
	Non permanents CDD	9,0	7,1	18,4	15,5	27,4	22,6
	CD	7,9	14,2	4,0	9,0	11,9	23,2
S/total EC		20,9	25,8	23,4	25,1	44,3	51,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BIATSS	Permanents Titulaires	4,0	5,4	(2)		4,0	5,4
	CDI	0,0		6,8	10,3	6,8	10,3
	Non permanents CDD	6,0	4,7	126,4	80,6	132,4	85,2
		10,0	10,0	133,2	90,9	143,2	100,9
Totaux		30,9	35,9	(3)	156,6	187,5	151,9

En 2024, seuls les doctorants du Collège de France et de l'Institut Curie sont encore gérés par l'Université ainsi que certains doctorants financés dans le cadre d'appels à projets.

Ainsi, sur la base des 112 CD comptabilisés dans le plafond d'emplois Etat de PSL, **seuls 14,2 ETP seront consommés par le grand établissement, les 97,8 autres ETP le seront par les établissements-composantes de PSL.**

Pour accompagner cette délégation de gestion, les moyens attribués dans le cadre de la SCSP sont transférés vers les établissements-composantes. Cela se traduit par une dépense de fonctionnement pour PSL à hauteur de 5,7M€.

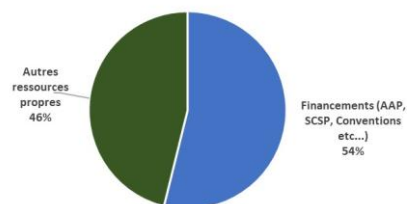


Le taux de consommation exécuté s'élève à 151 ETP pour l'année 2024. Le plafond réglementaire est fixé à 126 ETPT au titre des contrats doctoraux ; ils ne sont pas consommés par l'Université PSL en raison d'une délégation de gestion les concernant.

Dépenses consolidées et dédiées à la masse salariale 17,7 M€ (CP) :

	BI 2024	CF 2024	Ecart
Contrats doctoraux	8 184 377 €	6 707 807 €	1 476 570 €
Rémunérations des personnels administratifs	9 138 118 €	7 024 286 €	2 113 832 €
Rémunérations des personnels Enseignants	2 039 611 €	2 176 455 €	- 136 844 €
Heures d'enseignements CPES	658 216 €	278 450 €	379 766 €
Heures d'enseignements SMD	150 800 €	121 630 €	29 170 €
Référentiel enseignants	163 000 €	165 212 €	- 2 212 €
Dispositif des directeurs académiques	48 000 €	36 920 €	11 080 €
Dispositif des professeurs attachés	607 200 €	718 770 €	- 111 570 €
Vacations étudiantes - services civiques	85 000 €	311 136 €	- 226 136 €
Mesures interministerielles et autres prestations	135 000 €	37 701 €	97 299 €
Médecine du travail	15 000 €	568 €	14 432 €
Politique sociale	232 000 €	158 326 €	73 674 €
FIPHP	40 000 €	23 040 €	16 960 €
Total dépenses dédiées à la masse salariale	21 496 323 €	17 760 301 €	3 736 022 €

Dépenses selon financements



On observe une sous-consommation de 3 736k€ principalement due :

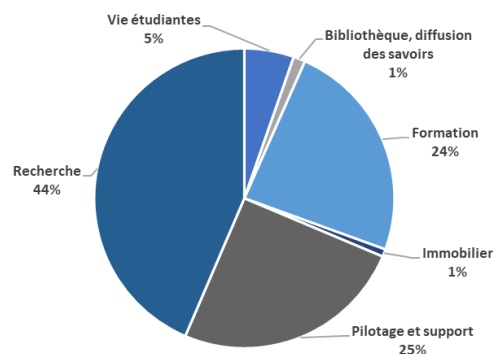
- 16 postes d'administratifs prévus et **non pourvus**, dont 15 dans le cadre d'appels à projets (1M €).
- diminution par rapport au BI des **heures d'enseignements** qui s'explique en réalité par le report sur l'année 2025 des dépenses (inscrites en charges à payer).
- Concernant les **contractuels doctorants**, d'une part ceux prévus dans le cadre des appels à projets n'ont pas fait l'objet d'un conventionnement sur 2024, ils sont reportés en 2025, et d'autre part le stock géré par l'Institut Curie n'a pas fait l'objet d'une délégation de gestion.

La masse salariale totale tient compte des crédits de personnel de l'établissement et des crédits de fonctionnement (financement de postes reversés aux établissements au titre des contrats doctoraux). Elle représente 17,7 millions d'euros de crédits de paiement, dont 54 % du volume est financé par la subvention pour charges de service public ou par les appels à projets, tandis que les 46 % restant sont financés par les ressources propres (intérêts de l'Idex).

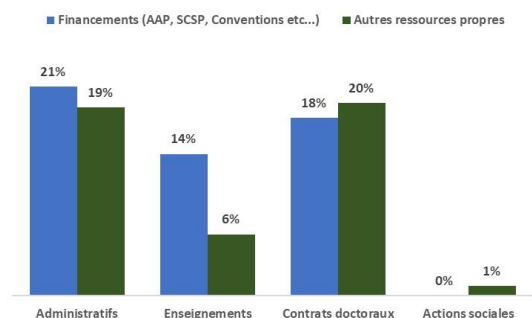
Dépenses consolidées et dédiées à la masse salariale :

CF 2024	AE = CP	%
Contrats doctoraux	6 707 807 €	38%
Rémunérations des personnels administratifs	7 024 286 €	40%
Enseignements (dont postes)	3 497 438 €	20%
Vacations étudiantes - services civiques	311 136 €	2%
Mesures interministerielles	37 701 €	0%
Actions sociale	181 934 €	1%
Total	17 760 301 €	

Ventilation par destinations des dépenses :



Détails des financements selon type de population :



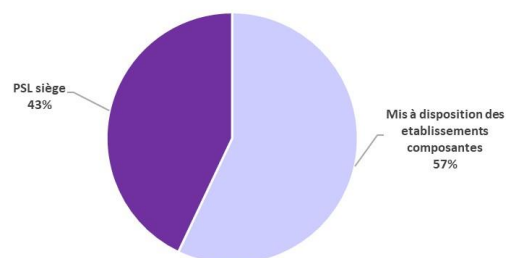
Dépenses consolidées selon destinations de l'activité :

Les dépenses de masse salariale sont caractérisées par la destination des activités.

A ce titre, 57% de nos dépenses en 2024 sont destinées et mises à disposition des établissements -composantes (constant par rapport au CF 2023)

Présentation par axes :

	Mis à disposition des établissements composantes	PSL siège
Administratifs, santé, bibliothèque	6%	33%
Chaire de professeur junior (CPI)	4%	0%
Doctorants	40%	0%
Enseignants (dont fellows et professeurs attachés)	5%	4%
Heures d'enseignements	0%	3%
Mise à disposition de personnel	2%	2%
Vacataires administratifs (contractuels étudiants et intérimaires)	0%	1%
	57%	43%



57 % des 17,7 millions d'euros concernent des financements de contrats doctoraux ou de postes au sein des établissements-composantes. Ce même découpage est également présenté par typologie de personnels (tableau de gauche).

Exécution 2024 des crédits de personnels 11,3 M€ (CP) :

Crédits de personnel	BI 2024	CF 2024	Ecart
Contrats doctoraux	466 880 €	917 861 €	- 450 981 €
Rémunérations des personnels administratifs	7 965 554 €	6 454 212 €	1 511 342 €
Rémunérations des personnels Enseignants	2 039 611 €	2 176 455 €	- 136 844 €
Heures d'enseignements CPES	658 216 €	278 450 €	379 766 €
Heures d'enseignements SMD	150 800 €	121 630 €	29 170 €
Référentiel enseignants	163 000 €	165 212 €	- 2 212 €
Dispositif des directeurs académiques	48 000 €	36 920 €	11 080 €
Dispositif des professeurs attachés	607 200 €	718 770 €	- 111 570 €
Vacations étudiantes - services civiques	85 000 €	311 136 €	- 226 136 €
Mesures interministerielles et autres prestations	135 000 €	37 701 €	97 299 €
Médecine du travail	15 000 €	568 €	14 432 €
Politique sociale	232 000 €	158 326 €	73 674 €
FIPHP	40 000 €	- €	40 000 €
Total Crédits de personnel	12 606 262 €	11 377 241 €	1 229 021 €

L'enveloppe personnel présente un **taux d'exécution de 90 %**, ce qui démontre une nette progression par rapport aux exercices précédents (79% au CF 2023)

Cette sous-consommation concerne principalement la partie « postes » administratif et s'explique par 16 postes prévus et non pourvus, dont 15 dans le cadre d'appels à projets (1M €). On observe également une diminution par rapport au BI des heures d'enseignements qui s'explique en réalité par le report sur l'année 2025 des dépenses (inscrites en charges à payer). Le FIPHP a été consommé sur l'enveloppe fonctionnement.

Viennent ensuite les crédits de personnel à proprement parler (masse salariale de l'établissement) à hauteur de 11,3 millions d'euros, avec un taux d'exécution de 90 %, assez conforme au budget.

Comptabilité patrimoniale

Grand Etablissement					
CHARGES	Exécution 2024	rappel Exé 2023	PRODUITS	Exécution 2024	rappel Exé 2023
Personnel	10 910 067	9 019 346	Subventions de l'Etat	51 516 317	41 782 354
Dont charges de pensions civiles	642 410	443 049	Fiscalité affectée	11 905	22 532
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	43 996 160	31 212 577	Autres subventions	1 323 068	219 676
			Autres produits	2 865 258	3 525 262
TOTAL DES CHARGES	55 479 399	40 231 923	TOTAL DES PRODUITS	55 716 549	45 549 824
Résultat : bénéfice	237 150	5 317 901	Résultat : perte		
TOTAL EQUILIBRE	55 716 549	45 549 824	TOTAL EQUILIBRE	55 716 549	45 549 824

	Exécution 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice	237 150
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	71 525
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	66 577
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
CAF ou IAF *	242 098

EMPLOIS	Exécution 2024	rappel Exé 2023	RESSOURCES	Exécution 2024	rappel Exé 2023
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	242 098	5 406 279
Investissements	452 112	45 073	Financement de l'actif par l'Etat		
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	42 328	
Remboursement des dettes financières			Autres ressources	308 249	1 050 000
TOTAL DES EMPLOIS	452 112	45 073	Augmentation des dettes financières		
AUGMENTATION du FONDS DE ROULEMENT	140 563	6 411 206	TOTAL DES RESSOURCES	592 675	6 456 279
			MINUTION du FONDS DE ROULEMENT		

L'agent comptable annonce un résultat comptable au terme de l'exercice 2024 de 237 000 euros. La différence avec le résultat à fin 2023 s'explique essentiellement par quatre points particuliers.

Le premier a trait à l'augmentation de la masse salariale, pour près de 2 millions d'euros, le deuxième résulte du décaissement de subventions pour des montants plus

Conseil d'administration

importants que les titres émis, à hauteur d'un million d'euros. Ensuite, au cours de l'exercice 2024, il est apparu que la deuxième tranche du COMP est inférieure à celle de l'année précédente, avec un différentiel d'environ 1 million d'euros. Enfin, la prise à bail de la rue Amyot et de la rue de l'Estrapade ont généré des coûts supplémentaires, qui justifient également la diminution du résultat.

Investissement

EMPLOIS	Exécution 2024	rappel Exé 2023	RESSOURCES	Exécution 2024	rappel Exé 2023
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	242 098	5 406 279
Investissements	452 112	45 073	Financement de l'actif par l'Etat		
Remboursement des dettes financières			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	42 328	
TOTAL DES EMPLOIS	452 112	45 073	Autres ressources	308 249	1 050 000
AUGMENTATION du FONDS DE ROULEMENT	140 563	6 411 206	Augmentation des dettes financières		
			TOTAL DES RESSOURCES	592 675	6 456 279
			MINUTION du FONDS DE ROULEMENT		

Investissement :

Matériel informatique et audiovisuel

+ immobilisations en cours pour le projet DEMOES

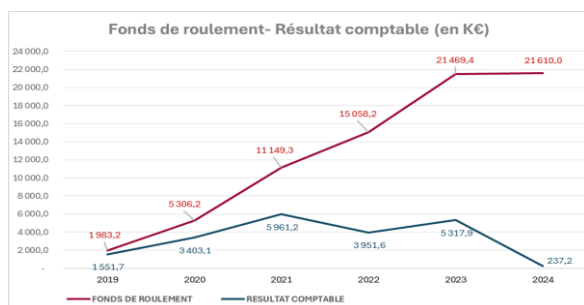
PROJET DEMOES

Le projet finance la plateforme ONE PSL 30, un bien qui doit être immobilisé. En 2024, 291 k€ ont été comptabilisés en charges (fonctionnement) qui pourraient relever de dépenses d'investissement. Une analyse de la totalité des dépenses (2,05M€) du projet doit être réalisée pour identifier les coûts de développements internes et les retraitements comptables afférents. Une difficulté supplémentaire réside dans l'affectation de la propriété du bien entre l'Université et la Fondation PSL.

Le montant des investissements est relativement faible, avec 452 000 euros. Le projet DEMOES, encore qualifié OnePSL 30, pose une difficulté de gestion comptable.

L'abondement du fonds de roulement s'élève à 140 000 euros pour un total de 21,609 millions d'euros.

Des agrégats financiers satisfaisants, mais...



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat Comptable	1 551 738 €	3 403 129 €	5 961 154 €	3 951 663 €	5 317 901 €	237 150 €
Capacité D'auto-financement	3 353 364 €	3 403 984 €	5 858 803 €	3 748 885 €	5 406 278 €	242 099 €
Fonds De Roulement	1 983 163 €	5 306 162 €	11 149 376 €	15 058 205 €	21 469 410 €	21 609 973 €
Besoin En Fonds De Roulement	-438 043 €	-1 135 769 €	1 218 871 €	-10 629 305 €	-20 262 513 €	-43 178 992 €
Trésorerie	2 421 206 €	6 441 930 €	9 930 504 €	25 687 510 €	49 731 927 €	64 788 965 €

Focus trésorerie mobilisable

Trésorerie au 31/12/24	64 788 k€
Avances sur subventions (solde)	46 400 k€
Opérations sur compte de tiers	4 500 k€
Provisions	216 k€
Projet immobilier	9 000 k€
Trésorerie mobilisable	4 672 k€

Au niveau des agrégats, la trésorerie s'élève à 64 millions d'euros. Elle est essentiellement le fruit de la perception d'avances sur subventions (solde net de subventions de 46 millions d'euros) et le fait d'opérations pour compte de tiers. Ces dernières correspondent aux sommes pour lesquelles l'établissement sert simplement de « boîte aux lettres » pour les établissements-composantes ou des établissements extérieurs. Il est ici nécessaire de conserver 9 millions d'euros, conformément à la décision du conseil d'administration de 2022, à l'attention du futur projet immobilier de déménagement du siège de l'établissement. Ces sommes retranchées, la trésorerie mobilisable s'établit à 4,6 millions d'euros.

Tableau des opérations pluriannuelles

Opération	Coût total de l'opération	Total des AE consommées	Total des CP consommés	Reste à payer	Solde à engager	Solde à payer
COFUND	2 419 580 €	2 094 467 €	1 763 582 €	330 885 €	325 093 €	655 978 €
LABEX	29 189 096 €	29 189 096 €	27 354 809 €	1 834 287 €	- €	1 834 287 €
EUR	18 833 550 €	9 753 686 €	4 853 737 €	4 899 929 €	9 079 884 €	13 979 813 €
PUI	10 942 000 €	10 942 000 €	4 376 799 €	6 565 201 €	- €	6 565 201 €
SFRI	20 000 000 €	8 925 320 €	8 332 322 €	592 998 €	11 074 680 €	11 667 678 €
CMA-IA	8 840 705 €	2 810 319 €	2 501 694 €	308 625 €	6 030 386 €	6 339 011 €
CMA-QUANTEDU	3 599 533 €	1 061 559 €	455 507 €	606 052 €	2 537 974 €	3 144 026 €
CMA-SPATIAL	2 263 916 €	1 116 631 €	- €	1 116 631 €	1 147 285 €	2 263 916 €
CMA-SANTE NUM	1 200 000 €	258 000 €	69 300 €	188 700 €	942 000 €	1 130 700 €
EXCELLENCE	23 912 000 €	1 936 045 €	1 230 112 €	705 933 €	21 975 955 €	22 681 888 €
DEMOES	7 250 000 €	1 644 699 €	1 503 454 €	141 245 €	5 805 301 €	5 746 546 €
IDEES	13 000 000 €	2 750 653 €	2 750 653 €	- €	10 249 347 €	10 249 347 €
Total	141 450 360 €	72 482 455 €	55 191 969 €	17 290 486 €	68 967 905 €	86 258 391 €

Les opérations pluriannuelles concernent toutes les dépenses budgétaires de l'organisme ayant vocation à être exécutées sur plusieurs exercices.

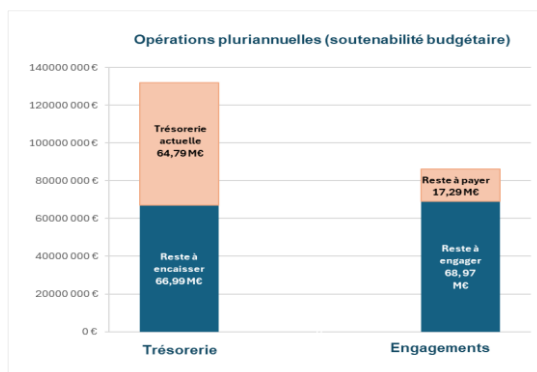
Le tableau des opérations pluriannuelles permet d'apprécier la soutenabilité financière des opérations sur leur durée

Le Directeur adjoint des Services présente ensuite le tableau des opérations pluriannuelles qui permet, d'une part de visualiser l'ensemble des projets de recherche selon leur exécution budgétaire à date, d'autre part de vérifier que les engagements

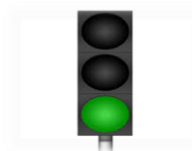
Conseil d'administration

futurs liés à ces opérations pluriannuelles sont couverts par la trésorerie actuelle de l'établissement et par les restes à encaisser sur ces opérations.

Soutenabilité des opérations pluriannuelles



Opérations pluriannuelles :
Les engagements futurs sont couverts par le cumul de la trésorerie actuelle et les restes à encaisser



Le montant des restes-à-payer (sur AE consommées) est évalué à : 17 290 486 €.

Le montant des restes-à-engager est évalué à : 68 967 905 €.

Le montant des restes-à-encaisser est évalué à : 66 990 774 €.

Les engagements futurs sont bien couverts par la trésorerie et les restes à encaisser, avec un différentiel nettement supérieur.

Soutenabilité : les ratios du nouveau décret financier

Ratio de soutenabilité budgétaire	CF 2023	CF 2024	Seuil vigilance
Trésorerie en nombre de jours (trésorerie/CP hors investissement)*360	445	449	30 jours
FDR en nombre de jours (FDR/CP hors investissement)*360	192	148	15 jours
Poids des charges de personnel charges de personnel / produits encaissables	20%	19%	83%

L'établissement respecte les 3 critères définis par le nouveau décret financier.

Ces ratios ne sont pas pleinement représentatifs du fait du modèle atypique de l'établissement (69% des charges de fonctionnement, y compris la masse salariale, sont constituées de reversements)

Le Décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel fait évoluer les critères de soutenabilité destinés à apprécier le respect de l'équilibre du budget.

La soutenabilité s'apprécie désormais à travers trois critères :

1. La trésorerie : via un nombre de jours plancher de fonctionnement ;
2. Le fonds de roulement : également via un nombre de jours plancher de fonctionnement ;
3. Les charges de personnel via un pourcentage plafond des produits encaissables.

Un nouveau décret financier est paru, qui introduit de nouveaux ratios d'analyse de soutenabilité budgétaire : la trésorerie en nombre de jours, le fonds de roulement en

Conseil d'administration

nombre de jours et le poids des charges de personnel, avec un seuil de vigilance respectivement de 30 jours, 15 jours et 83 %. L'Université PSL respecte ces trois ratios pour l'exercice 2024, à l'instar de l'année précédente. Reste qu'il les respecte en raison de son modèle atypique : l'essentiel de ses dépenses ne repose pas sur la masse salariale, 70 % des charges de fonctionnement sont constituées de reversements, etc. D'autres ratios permettraient d'appréhender différemment cette soutenabilité à moyen terme.

Le Président les remercie.

Un membre personnalité revient sur la question de l'immobilier. Le Président rappelle que 3,2 millions d'euros sont dépensés en loyer chaque année pour la rue Mazarine et les autres locaux, soit 32 millions d'euros sur dix ans qui ne vont pas à la recherche. Il a par conséquent demandé une réparation à l'État, arguant que PSL était traitée différemment des autres Idex. La piste Concordia a été écartée, qui ne correspondait pas aux besoins de PSL et s'avérait trop coûteuse. Une autre piste est à l'étude, du côté de la rue Gay Lussac. Il rappelle que PariSanté Campus ne pourra pas résoudre la problématique du siège en 2030 : les espaces PSL sont consacrés à de la formation et de la recherche.

Il remercie invite les commissaires aux comptes à présenter leur rapport.

Jérôme Mourroux présente le rapport des commissaires aux comptes. EY est intervenu en revue intérimaire sur les comptes 2024 (contrôle interne) sur les périodes de novembre et décembre. L'intervention finale sur les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable, s'est ensuite déroulée en janvier et février. Il rappelle que leur intervention ne porte que sur la comptabilité générale.

S'agissant du processus de clôture dans son ensemble, PSL connaît une activité croissante, une fonction financière qui n'a pas forcément été complètement renforcée dans la même période, avec notamment un agent comptable seul sur les travaux. Cela induit un certain nombre de difficultés opérationnelles dans le cadre des travaux qui se sont terminés cette semaine, d'autant qu'il existe une complexité d'un certain nombre de sujets, notamment dans les relations Fondation/Université. Ceci appelle deux remarques en matière d'appréciation du processus de clôture : le renforcement du contrôle interne comptable et financier, avec un décret financier qui vient d'être révisé ; le renforcement de la fonction financière dans le cadre de la croissance de l'activité, y compris de l'agence comptable.

En ce qui concerne l'opinion sur les comptes 2024 tels qu'ils ont été présentés par l'agent comptable, le rapport émet une réserve cette année. Il certifie qu'au regard des principes comptables applicables aux établissements publics nationaux, les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat et de la situation financière. Néanmoins, une réserve est relative au projet de plateforme de services aux étudiants, financée par une convention ANR. Il reste en effet quelques éléments sur lesquels les commissaires aux comptes ne sont pas en mesure de se prononcer : les coûts de développement internes encourus au titre de l'exercice sur le projet, le caractère immobilisable ou non des dépenses liées, et le caractère exhaustif

Conseil d'administration

des éléments inscrits aujourd'hui dans les états financiers, compte tenu des relations entre la Fondation et l'Université.

Georges-Frédéric Schadeck aborde le processus d'organisation des commissaires aux comptes qui se fait en deux temps, comme indiqué précédemment. Le but est effectivement de travailler en bonne harmonie avec l'agence comptable et la DAF. Il relève cependant une dégradation de la charge assumée par la fonction comptable. Si la communication et la relation sont de très bonne qualité, il lui semble évident qu'une personne seule ne peut pas tout gérer. Pour cette raison, les commissaires aux comptes ont eu tendance à échelonner leurs interventions afin de ne pas surcharger leur interlocuteur.

Le Président le remercie et invite aux questions et aux remarques. Il souligne la justesse dans le constat relatif à la solitude de l'agent comptable. Il annonce le départ de M. Lezer et souhaite le renfort de l'agent comptable. Un processus de recrutement est en cours ; le nouveau candidat devra être aidé dans sa mission. Il précise en outre que l'audit financier qu'il avait requis à son arrivée sera présenté une fois finalisé, associé à une formulation de perspectives d'avenir. Il remercie ses collègues du Directoire, qui ont participé très activement à un brainstorming relatif à l'anticipation de la fin des appels à projets. Diversifier les ressources financières est une priorité absolue pour PSL.

En l'absence de questions, il propose d'approuver les éléments de l'exercice budgétaire.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les éléments d'exécution budgétaires et comptables de l'exercice 2024 suivants :

- 151,9 ETPT, dont 35,9 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 116 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- 58 331 888,62 euros d'autorisations d'engagement ;
- 52 988 836,33 euros de crédits de paiement ;
- 53 010 064,24 euros de recettes ;
- 21 227,91 euros de solde budgétaire ;
- 15 057 041,80 euros de variation de trésorerie ;
- 237 149,89 euros de résultat patrimonial ;
- 242 098,48 euros de capacité d'autofinancement ;
- 140 563,10 euros de variation de fonds de roulement, dont 308 249 euros en lien avec le report à nouveau créditeur

L'exercice budgétaire est approuvé à l'unanimité.

Il est également proposé au conseil d'administration d'approuver l'affectation du résultat à hauteur de 237 149,89 euros en report à nouveau et l'affectation de la somme de 308 249 euros en report à nouveau créditeur.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Conseil d'administration

➤ **A.3. Ratification de la liste des conventions et marchés publics 2024.**

Comme il est chaque année d'usage, l'ensemble des conventions et des marchés publics passés par l'Université en 2024 a été transmis au conseil d'administration.

Cet ensemble comprend à la fois :

- Les conventions et marchés publics qui entrent dans la délégation accordée au président de l'Université
- Et ceux que cette instance a adoptés.

Il est proposé de ratifier l'ensemble.

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la majorité, avec 5 abstentions.

➤ **A.4. Constitution d'un comité de révision du règlement intérieur de l'Université PSL.**

Le Président rappelle qu'en janvier dernier, les deux temps du chantier de modification du règlement intérieur avaient été présentés. Les modifications nécessaires à l'organisation des élections avaient été adoptées. Ces dernières devaient être effectuées au printemps, de sorte que les nouveaux administrateurs puissent procéder à ce travail dans un certain délai. Ces dernières étant désormais reportées à l'automne, ce travail incombe donc aux administrateurs actuels.

La note envoyée en amont de la séance propose une composition catégorielle de l'université, à propos de laquelle il interroge les membres présents. Il explique sa décision de report des élections, associé à une prolongation des mandats actuels par un délai trop court (15 jours) et la faible présence des étudiants sur les campus au mois de mai, ce qui aurait impacté la représentativité. Qui plus est, les élections relatives au Sénat académique auraient dû être organisées trois mois plus tard, ce qui rendait le processus lourd. Par conséquent, en concertation avec les établissements et avec l'accord du Rectorat, il a donc été décidé du report et de n'organiser qu'un seul procédé électoral, qui aura lieu à l'automne prochain.

Il annonce que pour le collège 1, il sera accompagné de Fabienne Casoli. Pour le collège 2, sont proposés Samuel Pinaud et Thierry Wirth ; pour le collège 3, il s'agit de Sandrine Treiner et d'Alexandra Szpiner.

Le conseil d'administration émet un avis favorable unanime.

Un élu apprécie cette modification du calendrier et s'enquiert des dates des prochains CA.

Le Directeur de Cabinet mentionne la date du 26 juin et donnera la date du mois d'octobre ultérieurement.

Conseil d'administration

➤ **A.5. Modification de la délégation de pouvoir donnée au Président de l'Université PSL.**

Le point est technique. Il s'agit uniquement d'étendre aux partenaires externes la délégation qui s'applique déjà aux conventions de reversement signées avec les établissements-composantes, membres associés, organismes de recherche de l'Université PSL.

L'objectif est de faciliter les processus administratifs, le développement des projets et ne pas le rendre tributaire du calendrier des instances de PSL.

Un membre personnalité qualifiée se fait valider qu'il s'agit de permettre cette délégation entre les instances, mais qu'il en est toujours fait rapport au conseil d'administration par la suite.

Le Président le confirme.

Le Directeur adjoint des Services précise que la délégation de pouvoir prévoit que le Président ait la possibilité de signer un certain nombre de conventions vis-à-vis des établissements-composantes, notamment vis-à-vis de certains projets qui nécessiteront des partenaires extérieurs comme dans le cadre du Cluster IA avec l'Institut Pasteur.

Le conseil d'administration émet un avis favorable unanime.

B. Formation & Recherche

➤ **B.1. Conventonnement des grands programmes de recherche.**

Les grands programmes de l'Université PSL ont été lancés fin 2022, suite à un appel à projets interne à PSL, en utilisant le budget disponible à la fin des Labex (décembre 2024), soit 7,5 millions d'euros de budget annuel.

L'objectif des grands programmes de recherche est de promouvoir la recherche à risque et la recherche interdisciplinaire, mais aussi de continuer à construire des communautés scientifiques à travers les établissements-composantes.

À titre d'exemple, elle évoque le programme de l'Institut de Convergence Qlife autour de la biologie aux interfaces avec physique et la chimie en particulier. Ce programme porté par l'Institut Curie a largement contribué à fédérer la communauté des chercheuses et des chercheurs en sciences du vivant, et aux interfaces, de même qu'il a contribué, avec le Programme Gradué de Sciences du vivant, à la création d'une ED en sciences du vivant rassemblant les forces de PSL.

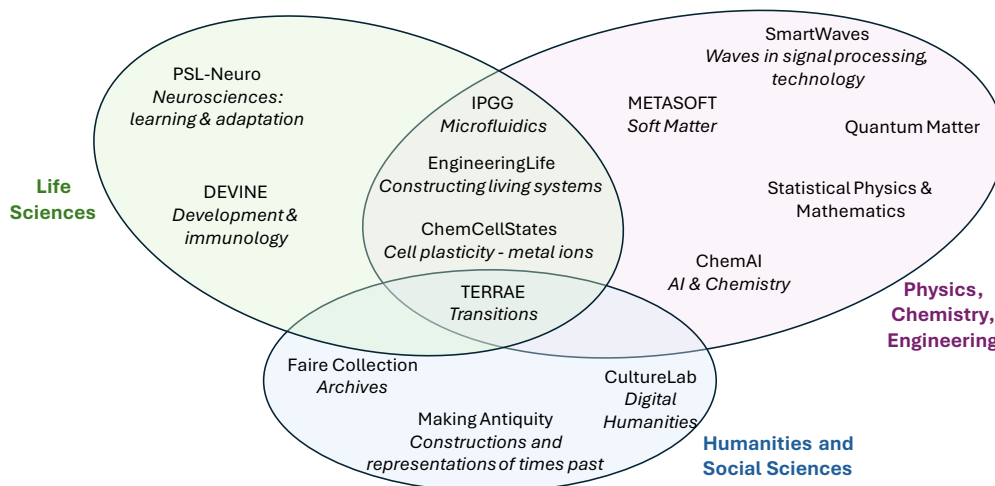
Revenant sur l'appel à projets, le choix s'est porté, à l'époque, en faveur d'une méthodologie bottom-up : on a demandé aux communautés de formuler des propositions sur les grands programmes qu'ils souhaitaient déployer sans instructions très fermes au départ quant à leur nature. La seule contrainte était d'être interétablissements.

Après le lancement à l'automne 2022, une première phase de dépôt d'une lettre d'intention de 4 ou 5 pages a été rédigée en mai 2023, qui a fait l'objet d'un examen en interne par le comité des vice-présidentes et vice-présidents recherche de l'Université PSL. En phase 2, les projets ont été déposés au printemps 2024, avec cette fois-ci une phase d'évaluation externe via 3, 4 ou 5 évaluateurs et évaluatrices externes internationaux. Ensuite, une phase d'arbitrage a été assez douloureuse, dû

Conseil d'administration

au grand nombre de projets reçus. De fait, ce sont au final 14 grands programmes, et 4 programmes d'amorçage qui ont été financés.

14 Grands Programmes



Anne Christophe présente ensuite les 14 grands programmes, regroupés en trois catégories : les sciences de la vie, les STEM (physique, chimie, engineering), et enfin les Humanités et sciences sociales. Si chaque grand programme est rangé dans une de ces catégories, cela ne signifie pas pour autant que le programme n'est pas interdisciplinaire. Ainsi, le programme DEVINE sur le développement et l'immunologie regroupe deux disciplines des sciences du vivant en vue de déployer une recherche tout à fait innovante. Certains programmes sont directement placés aux interfaces – par exemple l'IPGG, aux interfaces entre les sciences de la vie et la physique-chimie – et celui positionné au centre, dénommé TERRAE sur les transitions. Il sera présenté plus en détail lors d'une prochaine séance. C'est aussi celui qui s'est vu attribuer le plus gros budget. Exceptionnel à plusieurs titres, il est le plus innovant et le plus interdisciplinaire, car il regroupe à la fois les Sciences humaines et sociales, les Sciences de la vie, la Physique-Chimie et vise la recherche-action. Chaque projet de recherche financé dans le cadre de TERRAE regroupera des partenaires de la société civile.

Une personnalité qualifiée demande s'il s'agit de programmes ou de départements. Il s'étonne des intitulés et se demande s'il ne s'agit pas de procéder à des financements thématiques.

Anne Christophe assure qu'il s'agit bien de programmes et absolument pas de départements. Chacun a proposé un programme de recherche, mais cela ressemble à ce qui existait au niveau des Labex : une thématique est définie, avec explication de la méthodologie associée pour l'aborder. Ainsi, le programme Terrae a établi comment opérer une recherche-action sur des thématiques de la transition très interdisciplinaires, avec des hotspots identifiés et un certain nombre de porteurs (10 à 12) qui, d'expérience, savent d'emblée que ce sera compliqué. Le Président ajoute que la sélection a prioritairement tenu compte de la valeur ajoutée en matière de sciences et d'innovation. Anne Christophe présente ensuite la convention type de reversement qui doit être validée ce jour. L'Université PSL finance ses grands

Conseil d'administration

programmes sur ses fonds propres (émanant des Labex et des Idex) et a visé un reporting le plus souple possible, à la différence des reportings demandés dans le cadre de l'ANR.

Une administratrice s'étonne de la faible part allouée aux Sciences humaines et aux Arts et rappelle que les écoles d'Art n'ont pas encore de culture spécifique à la recherche et n'ont pas la même habitude de remplir des dossiers de candidature et de monter des projets. Anne Christophe indique que 3 des 14 grands programmes concernent les Sciences humaines et sociales, ce qui correspond à peu près aux forces en présence dans l'Université PSL en termes de nombre de chercheuses et chercheurs. Le Président ajoute que le programme TERRAE relève également des Sciences humaines et sociales. Un élu souligne que des projets, non retenus, bénéficient d'un financement en amorçage. Il insiste sur leur importance. Il apprécie par ailleurs la simplification des process. Le Président confirme l'importance des programmes d'amorçage, notamment celui aux interfaces avec les Arts.

Un élu rappelle que PSL était assez en avance par rapport aux universités à l'international quant à la place qu'elle donnait aux Arts (articulation avec les autres sciences, innovations). Il a désormais le sentiment – dont il convient qu'il mériterait d'être objectivé – que les autres universités sont en train de la dépasser et le regrette d'autant qu'outre l'ouverture d'esprit que les Arts permettent, les industries culturelles et créatives constituent un élément de soft power important et un acteur majeur de la croissance économique. Il faut enfin tenir compte de la spécificité des écoles d'art dont les personnels n'ont pas forcément les mêmes statuts, les mêmes implications, les mêmes habitudes que les écoles plus classiques. Pour sa part, l'élaboration des 14 grands programmes a permis d'initier des échanges de fond avec des chercheurs issus d'horizons différents. L'exercice était extrêmement ressourçant.

Le Président fait état d'une réunion rassemblant tous les porteurs de projets des 14 grands programmes et des 4 programmes d'amorçage, afin qu'ils présentent leurs projets ensemble. La séance fut riche et a permis de mieux se connaître mutuellement. Il manifeste son souhait de renouveler ce genre d'opération.

Un administrateur insiste sur le fait que le processus de sélection des grands programmes bottom-up impliquait d'emblée de ne pas paver toutes les disciplines ou de toutes les représenter. Telle est en revanche la mission des programmes gradués. Un élu souhaite savoir quel volume financier serait attribué aux programmes d'amorçage. Anne Christophe fait état d'environ 80 000 euros annuels contre 500 à 600 000 euros pour les grands programmes.

Le conventionnement des grands programmes de recherche est adopté à l'unanimité.

➤ **B.2. Convention de reversement entre l'Université PSL et les partenaires du cluster IA**

Isabelle Ryl présente ce point. Le programme PRAIRIE a démarré en septembre 2019, après avoir été lauréat de l'appel 3IA essentiellement concentré sur la recherche. Il s'est organisé autour de chaires. Après avoir été plusieurs fois évalué, il arrive désormais à son terme.

Conseil d'administration

Au cours de la période, l'IA s'est affirmée comme une technologie de rupture. De nombreux projets ont été montés en particulier au sein de PSL. Afin de changer de dimension, PSL s'est positionnée sur l'appel « IA Cluster » en année 2024. Sa réponse reposait sur la même base disciplinaire mais a élargi les champs d'action de la recherche à d'autres disciplines (IA + x), tout en s'ouvrant à l'innovation et la formation. PRAIRIE - Paris School of AI était née.

La première phase de PRAIRIE visait à créer une communauté plus large que la seule somme de ses membres, en développant de nouvelles collaborations, en amenant les chercheurs à discuter avec leurs collègues de l'industrie, à s'adapter à des problèmes pratiques multisectoriels. La démarche a permis de révéler une convergence des problèmes entre différents secteurs, de gagner en visibilité en tant qu'acteur académique, mais aussi en tant qu'acteur à même de répondre aux demandes de l'écosystème en France et à l'international.

Ce pari a fait son chemin et la communauté a pris forme. En parallèle, de nombreuses initiatives se sont développées, amenant une certaine visibilité.

Visibilité
PR[AI]RIE
Paris School





Global Assessment of Oil and Gas Methane Ultra-Emitters
Lauvaux et al., *Science*, 375(6580):557-561, 2022
with A. d'Aspremont and KAYROS data

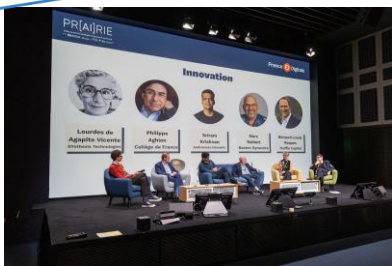
End of 2021: 23 papers at NeurIPS, one outstanding paper award co-signed by Francis Bach & Laurent Massoulié, the 2021 test-of-time award for Francis Bach

Online Learning for Latent Dirichlet Allocation

Matthew D. Hoffman
Department of Computer Science
Princeton University
Princeton, NJ
hoffma@princeton.edu

David M. Blei
Department of Computer Science
Princeton University
Princeton, NJ
blei@princeton.edu

Francis Bach
INRIA - École Normale Supérieure
Paris, France
francis.bach@ens.fr




43

À présent, PSL envisage de passer à une dimension supérieure, via le déploiement d'une vraie School of IA au sens anglo-saxon du terme, pour former dans le respect du slogan « from middle school to excom ». Il s'agit d'offrir des formations liées à la recherche de pointe, pour les spécialistes et les non spécialistes, mais aussi d'aider les entreprises à embarquer les collaborateurs dans l'IA, via des formations continues. Ce sont aussi des formations à destination de publics plus larges, avec des priorités scientifiques qui restent autour des fondements de l'IA, tout en s'ouvrant à l'IA pour les sciences, qui est le prochain grand pas de ce domaine, en gardant son implication principale santé via PariSanté Campus, sans oublier les autres domaines d'application, en particulier relatifs à l'environnement.

Du côté des entreprises, il s'agit d'encourager la recherche collaborative, de soutenir la collaboration de start-ups, en s'appuyant sur le dispositif existant.

Conseil d'administration

Les principaux challenges internes sont aujourd'hui :

- De passer à l'échelle supérieure
- D'assurer l'animation scientifique
- De créer un sentiment d'appartenance à cette communauté, avec des gens qui viennent de domaines et de laboratoires très variés et qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble (arts et mathématiques),
- De continuer à proposer des dispositifs innovants (thèses binomées et PhD Track) et d'essayer de les expérimenter avec les entreprises.
- De maintenir et accroître la visibilité internationale et l'attractivité de PSL. On parle beaucoup d'attractivité des talents, mais il ne faut pas aussi oublier le challenge de les retenir : les talents de PSL sont aussi attractifs pour d'autres, qui essayent de les attirer. Ce sont également des sujets d'avenir sur l'actualité du dispositif, le financement, l'immobilier qui a déjà été évoqué ce matin.

Le 3IA d'origine a été porté par un consortium porté par Inria, et composé de l'Université PSL, du CNRS, de l'Institut Pasteur et de l'Université Paris-Cité. Les financements publics étaient à l'origine de 21,5 millions d'euros, par la suite abondés de 2 millions d'euros suite à l'évaluation positive du jury, et par des apports privés à hauteur de 11,2 millions d'euros. Le projet a également été lauréat d'un CMA-IA EFELIA PRAIRIE destiné aux formations et porté par PSL seule à hauteur d'un peu plus de 8 millions d'euros.

Le nouveau cluster démarre avec le même consortium, mais il est désormais porté par PSL. Il bénéficie de 75 millions d'euros, avec l'obligation de justifier de 30 millions d'apports privés pour arriver à un total projet d'environ 150 millions d'euros, sur une période de 60 mois.

Les spécificités de l'appel IA Cluster et du précédent reposent sur un certain nombre d'évaluations. Un premier livrable à 6 mois a été repoussé à juin, qui consiste à présenter un certain nombre de plans d'action pour la mise en place, de jalons déjà atteints, ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs qui vont être définis ensuite pour l'ensemble des clusters. Ces derniers seront ensuite examinés entre 9 et 12 mois, avec une évaluation à 3 ans par le jury, durant lesquels il s'agira de transmettre un plan opérationnel de pérennisation du cluster. A l'instar d'autres appels à projets, l'État met une somme importante au départ qu'il considère un bootstrap, et demande d'envisager la suite, assortie d'une notion de go no-go.

Dans le domaine de la recherche, l'idée est bien de continuer à faire progresser le cœur de l'IA, c'est-à-dire les connaissances scientifiques nécessaires pour trouver les prochains systèmes, les prochaines étapes et ce qu'il y aura après l'IA générative :

- Apprentissage automatique et optimisation, agents autonomes et systèmes multiagents, gestion de données en réseau, cognition
- Vision par ordinateur, science des données, traitement du langage naturel, robotique, physique statistique, HCI, psychologie
- Imagerie biologique, imagerie médicale, aide à la décision clinique, génomique

Conseil d'administration

C'est tout ce qui se situe au cœur de l'IA au sens informatique et mathématique, tout ce qui est biologie et imagerie médicale santé, en développant une véritable interdisciplinarité avec l'astronomie, les sciences des matériaux, la chimie, les géosciences, mais aussi l'économie, la sociologie et la philosophie.

En outre, un certain nombre d'initiatives ont été portées par différents chercheurs et établissements. Elle cite l'ACCS qui rentre sous la bannière du cluster, comme l'Institut Santé numérique en société située au sein de PariSanté Campus. De nouvelles initiatives sont en cours de création ou vont l'être, comme IA et Société à l'ENS ou Éthique et Droit en Santé à Paris-Cité.

125 chercheurs sont désormais concernés, qu'il va falloir réunir sous la forme de groupes de travail. Un premier est relatif au LLM et à l'IA générative sur lesquels 19 chercheurs s'étaient manifestés, ainsi que des entreprises partenaires, en discussion avec la SHF (Open Source), avec une discussion autour de l'extension aux métiers d'arts.

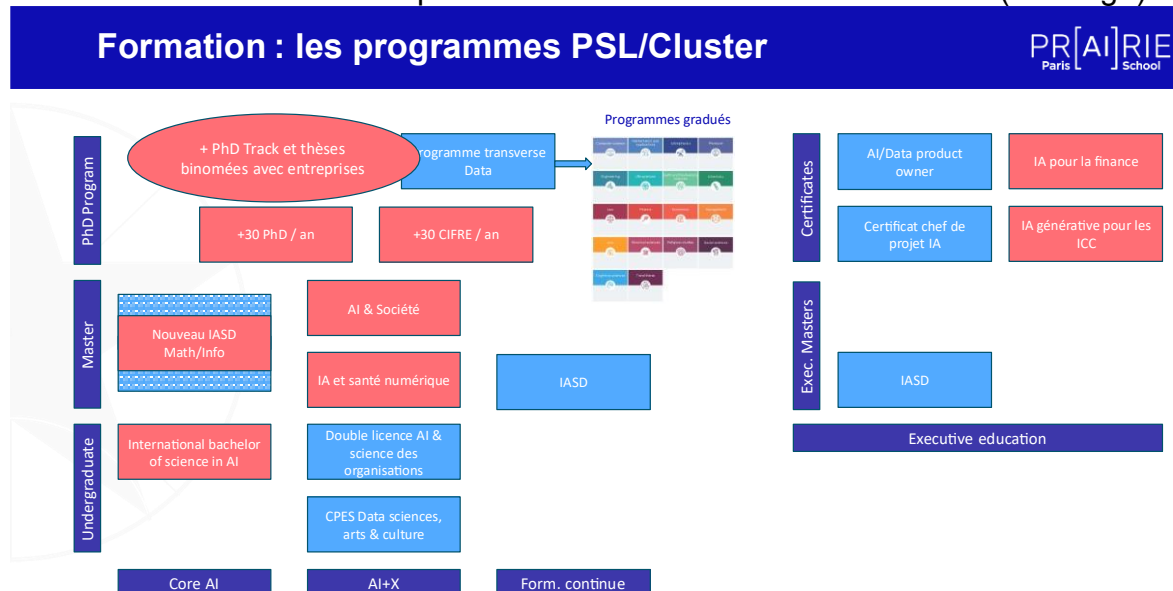
D'autres discussions portent sur les aspects de consommation énergétique, l'impact des nouvelles méthodologies ou de l'utilisation de l'IA, par exemple au titre de la régulation des réseaux d'énergie qui incluent des énergies renouvelables et via le calcul de balance entre la charge et la consommation.

Dans le domaine de la formation, la volonté est de rester innovants tout en proposant une offre adaptée aux demandes des publics étudiants actuels. Il s'agit à la fois de former les spécialistes de l'IA de demain (via notamment un nouveau bachelor assorti d'un objectif de 60 bourses annuelles, ou des formations dans toutes les disciplines capables d'utiliser des outils basés sur l'IA) mais aussi de continuer les reskilling déjà entamés à destination des partenaires industriels (automobile, banque, finances), enfin de diffuser la culture de l'IA dans la société, d'éclairer les décideurs, de permettre aux citoyens de comprendre les outils. À ce titre, un certain nombre d'événements ont été organisés en ligne et sur site (Mines) pour les lycéens afin de leur expliquer en quoi consiste l'IA.

Avant le déploiement du Cluster, un certain nombre de licences comportait une base d'IA (licences ou masters de mathématiques, d'informatique, etc.). La première période (en bleu) a consisté en la mise en place du CPES Data Sciences, Arts et Culture, la double licence IA & Science des organisations, une refonte de masters IASD et MASH, le programme Transverse Data qui irrigue tous les programmes gradués, ainsi qu'un certain nombre de formations à destination des professionnels,

Conseil d'administration

tels l'IASD en formation continue et un certain nombre de certificats. L'idée est maintenant de renforcer le dispositif en créant de nouvelles formations (en rouge) :



En termes d'innovation et transfert, l'idée est d'avoir un mix de « top-down » et de « bottom-up ». Les chercheurs formulent un certain nombre de propositions que PSL accompagne. En parallèle, l'école, sollicitée par des entreprises, veille à les orienter vers les bons chercheurs. Un système de « Matching funds » est déployé pour le ressourcement : discuter avec les entreprises est très chronophage pour les chercheurs qui réalisent beaucoup de transferts ; PSL abonde avec de l'argent qui leur permet de refinancer une recherche amont pour prévoir les transferts de demain. L'objectif est de disposer d'une communauté qui réunit chercheurs et entreprises, avec 80 partenaires déjà signés ou qui ont signé une lettre d'intention (grands groupes aussi bien que très petites entreprises).

La Paris School of IA souhaite encourager la création de start-ups et de transferts. Cependant, aucun dispositif spécifique n'est proposé, dans la mesure où l'ensemble des partenaires sont déjà parfaitement équipés. Elle évoque les PUI, les programmes PEPITE, des start-ups studio au CNRS, à l'Inria et au sein de PSL, ainsi que des partenaires comme Agoranov ou ELAIA, qui vont ensuite aider les start-ups à quitter le milieu académique pour produire. L'enjeu n'est pas d'ajouter une couche, mais d'orienter les chercheurs et les étudiants qui le souhaitent vers les dispositifs, et de les abonder avec des fonds particuliers afin de prendre en compte le surcoût de besoins en IA.

Les nouvelles formations ont été conçues pour être autonomes après une période initiale de montée en puissance. Des droits d'inscription modulés ont été appliqués. L'autonomie financière ne pourra être atteinte qu'une fois les formations remplies. Quelques sujets immobiliers se font jour avec le Paris Santé Campus, dont l'avenir est envisagé au Val-de-Grâce, mais aujourd'hui au sein d'un bâtiment attribué à cet effet à l'Estrapade. Les thèses CIFRE sont encouragées, parce qu'elles sont une source de

Conseil d'administration

financement supplémentaire. Enfin, il est envisagé une levée de fonds importante. Dans la première phase du 3IA, le Cluster avait réuni 7,2 millions d'euros de financements non fléchés émanant de mécènes venus abonder l'ensemble du dispositif. Selon le niveau de succès de la campagne, il sera envisagé de renouveler les chaires de trois ans ou de poursuivre les programmes de recherche pour dix ans, voire de poursuivre le projet à long terme.

Une personnalité qualifiée salue la qualité du bilan et du projet. Sa première question porte sur les objectifs de mécénat : aucun nouveau nom est présenté alors même que les montants financés sont en forte augmentation. La seconde a trait à la bulle actuelle concernant l'IA : les entreprises investissent beaucoup pour un ROI final qui n'est pas à la hauteur. Le besoin d'une analyse économique s'impose, en particulier au niveau des Data Centers.

Isabelle Ryl indique que les 30 millions d'euros ne constituent pas du mécénat pur, mais englobent un certain nombre de manifestations additionnelles. La recherche de partenariats industriels et de mécènes relève de deux objectifs : apporter des preuves de contrat pour un montant de 30 millions d'euros, pérenniser le dispositif (ce qui nécessite des sommes d'argent libres d'utilisation). Le premier objectif est plus facile à atteindre que le second. L'IA ne se résume pas à l'IA générative, sur laquelle porte la bulle actuelle. Sur les 125 chercheurs de PSAI, très peu travaillent sur celle-là. Il est sans doute nécessaire d'accompagner les entreprises qui s'engouffrent dans la vague de l'IA générative, alors que ce n'est pas toujours utile.

Un élu demande dans quelle place est réservée à l'éthique et à l'utilisation critique de l'IA. Isabelle Ryl souligne la complexité du sujet. L'éthique est partout. Un certain nombre de pratiques et de garde-fous formels sont déjà bien établis en matière de santé ou sur les aspects « sujet de recherche » : chaque établissement porteur doit respecter des validations éthiques avant chaque lancement de projet. En revanche, les choses sont plus diffuses en ce qui concerne la recherche sur le sujet, dans la mesure où, si beaucoup s'y intéressent au regard de leur propre discipline, il n'existe pas un porteur de chaire spécifique éthique en IA.

Un administrateur indique que l'École Normale Supérieure-PSL a lancé un grand programme IA et Société, avec une composante éthique importante. Toute la difficulté est, pour cette réflexion, de suivre une recherche en forte accélération. L'impact de l'IA est très fort dans les relations entre PSL, ses composantes et les ONR, mais aussi au sein des établissements.

Le Président présente le point au vote.

Le conseil d'administration émet un avis favorable unanime.

- **B.3. Approbation de la convention de reversement ENS-PSL n° 2023-075 des crédits du projet QuantEdu-France et approbation de l'avenant 1 de ladite convention.**

Le conseil d'administration émet un avis favorable unanime.

Conseil d'administration

- **B.4. Avenant n° 1 à la convention de reversement Observatoire-PSL n° 2024-188 des crédits du projet Space-IdF.**

Le conseil d'administration émet un avis favorable unanime.

- **B.5. Convention de reversement entre l'Université PSL et les partenaires du cluster IA.**

Le conseil d'administration émet un avis favorable unanime.

- **B.5. Droits d'inscription pour l'année 2025-2026 pour les diplômes Bachelor of IA et master « IA et société »**

Isabelle Ryl présente ce point.

L'idée est de s'inscrire dans les principes généraux de PSL, qui sont le positionnement au meilleur niveau international, l'alignement sur les standards internationaux, tout en préservant la spécificité française, assurer la pérennité des dotations par étudiant et la soutenabilité des nouvelles formations portées par l'Université PSL, ainsi que promouvoir l'équité et l'égalité des chances en favorisant une redistribution en direction des étudiants de classes défavorisées ou moyennes.

Dans le contexte de la mise en place de l'offre de formation adossée au IA Cluster PR[AI]RIE-PSAI, l'idée est de disposer d'une offre de formation cohérente, de continuer à positionner PSL au meilleur niveau international pour la rendre extrêmement visible et attirer des étudiants étrangers, de remplir les engagements envers l'État consistant à doubler le nombre de diplômés en IA, d'assurer la trajectoire de pérennisation de PSL, et enfin de respecter les engagements vis-à-vis de l'ANR de mettre en place dès 2025 l'offre de formation adossée au IA Cluster PR[AI]RIE-PSAI. Pour ce faire, il est proposé de mettre en place un tarif progressif qui assure l'accessibilité et l'équilibre financier, selon les revenus des foyers fiscaux. Vient s'ajouter à cet ensemble un système de bourses d'excellences, en vue de permettre aux étudiants excellents de disposer d'un supplément pour pouvoir vivre à Paris. Enfin, un système spécifique sera déployé à l'attention des étudiants extraeuropéens, en particulier dans des pays tels que le Ghana, le Rwanda ou le Sénégal.

Le principe est vraiment celui de l'excellence et de l'ouverture. Dans ce cadre, une grille tarifaire a été pensée pour le Master IA et Société, qui correspond à celle déjà utilisée pour des droits modulés au niveau d'un diplôme à Paris Dauphine-PSL, avec deux modifications : l'ajout d'une tranche supplémentaire pour les foyers au-delà de 200 000 euros de revenus disponibles, et puis d'une tranche pour les étudiants hors

Europe qui s'allie sur les benchmarks réalisés vis-à-vis des diplômes internationaux concurrents.

Grille des Tarifs pour le Master IA & Société

- Droits modulés DGE MSO
- Ajout de deux tranches
 - EU : une dernière tranche à 14 900€
 - Hors EU : 19 500 €

Profil de paiement	Montant
Boursier	- €
Exonération (Conseil d'administration, réfugiés, double diplôme, inscription simultanée, bourse au mérite, ...)	- €
Bourse au mérite demi-tarif	3 315 €
RBG inférieur à 35 000 €	- €
RBG inférieur à 35 000 € + RBG entre 35 000 et 40 000 € avec 2 abattements	0 €
RBG entre 35 000 et 40 000 € avec 1 abattement	250 €
RBG entre 35 000 et 40 000 €	500 €
RBG entre 40 000 et 50 000 €	1 644 €
RBG entre 50 000 et 60 000 €	2 423 €
RBG entre 60 000 et 70 000 €	3 364 €
RBG entre 70 000 et 80 000 € avec une réduction	- €
RBG entre 70 000 et 80 000 €	4 469 €
RBG entre 80 000 et 100 000 € avec une réduction	- €
RBG entre 80 000 et 100 000 €	5 400 €
RBG entre 100 000 et 120 000 €	6 750 €
RBG entre 120 000 et 140 000 €	7 575 €
RBG entre 140 000 et 160 000 €	8 400 €
RBG entre 160 000 et 180 000 €	9 225 €
RBG entre 180 000 et 200 000 €	11 070 €
RBG au-dessus de 200 000 €	14 900 €
Résidence fiscale hors Union Européenne	19 500 €

Grille des tarifs

- Paris School of AI

PSL
UNIVERSITÉ PARIS

64

Une autre grille est proposée pour le Bachelor, avec quelques différences qui prennent en compte un objectif de soutenabilité à 6 300 euros par étudiant.

Grille des tarifs pour le Bachelor IBSAI

- Objectif de soutenabilité : 6300 €/étudiant
- Trajectoire d'internationalisation

Profil de paiement	Montant
Boursier	- €
Exonération (Conseil d'administration, réfugiés, double diplôme, inscription simultanée, bourse au mérite, ...)	- €
Bourse au mérite demi-tarif	3 381 €
RBG inférieur à 34 999 €	-
RBG inférieur à 34 999 € + RBG entre 35 000 et 39 999 € avec 2 abattements	255 €
RBG entre 35 000 et 39 999 € avec 1 abattement	500 €
RBG entre 35 000 et 39 999 €	900 €
RBG entre 40 000 et 49 999 €	1 677 €
RBG entre 50 000 et 59 999 €	2 471 €
RBG entre 60 000 et 69 999 €	3 431 €
RBG entre 70 000 et 79 999 €	4 558 €
RBG entre 80 000 et 99 999 €	5 508 €
RBG entre 100 000 et 119 999 €	6 885 €
RBG entre 120 000 et 139 999 €	7 727 €
RBG entre 140 000 et 159 999 €	8 568 €
RBG entre 160 000 et 179 999 € + sans déclaration	9 410 €
RBG entre 180 000 et 199 999 €	10 260 €
RBG au-dessus de 200 000 €	14 900 €
Résidence fiscale hors Union Européenne	19 500 €

Grille des tarifs

- Paris School of AI

PSL
UNIVERSITÉ PARIS

65

En réponse à une personnalité qualifiée, Isabelle Ryl indique que les étudiants relevant d'un foyer fiscal inférieur à 40 000 euros paient 255 euros pour l'année.

Conseil d'administration

Le Président évoque un modèle très progressif, où les tranches de revenus les plus élevées paient pour les autres. Ce modèle permet notamment d'exonérer des enfants issus de classes très favorisées, mais qui sont indépendants de leurs parents, pour des motifs divers et variés (ruptures ou autres), après présentation des dossiers en commission. Au final, seuls les très riches paient pour les autres, ce qu'il considère plus équitable qu'un modèle totalement gratuit, qui revient en définitive à ce que les pauvres paient pour les riches. Le Président insiste par ailleurs sur la soutenabilité du projet, indépendamment des chocs exogènes. Toute la difficulté consiste à garantir l'excellence, ouvrir et augmenter les effectifs tout en maintenant des dotations par étudiants qui suffisent au bon fonctionnement de l'ensemble dans le respect de la nécessaire attractivité. Ce modèle a été défendu devant le CNESER qui a voté en sa faveur.

Le Président la remercie et présente le point au vote.

Consulté sur la grille des tarifs des formations Master IA & Société et Bachelor IBSAI, applicable à compter de l'année universitaire 2025-2026, le conseil d'administration émet un avis favorable à la majorité avec un vote contre et cinq abstentions.

Consulté sur la possibilité pour le chef d'établissement d'exonérer un certain nombre d'étudiants de leurs droits de scolarité, conformément au Code de l'éducation, le conseil d'administration émet un avis favorable unanime.

C. Vie étudiante

➤ C.1. Mise à jour du règlement intérieur des Appels à Initiatives étudiantes.

Le Président évoque une mise à jour budgétaire. Seuls 50 000 euros ayant été dépensés les dernières années, le règlement se voit ajusté à ce montant, contre 75 000 euros auparavant.

Un élu relève la mention selon laquelle les subventions pourront couvrir jusqu'à 60 % du budget annoncé et la trouve excessive pour une seule action.

Un administrateur propose de préciser « 60 % du budget présenté par l'association ». Il entend que les 60 % sont un maximum. Il s'agit de cofinancements.

Le Directeur adjoint des Services le confirme. L'attribution a toujours été émietlée en pratique.

Un élu apprécie la clarification.

Le conseil d'administration émet un avis favorable unanime.

➤ C.2. Mise à jour des dispositifs d'action sociale des formations CPES, SMD et CPPE.

La vice-présidente formation et égalité des chances présente ce point.

Actuellement, PSL dispose de 130 places dans quatre résidences du Crous de Paris, ce qui garantit aux étudiants boursiers de premier cycle du CPES et de SMD) de disposer d'un logement.

Conseil d'administration

En prévision de l'augmentation des effectifs, la politique d'attribution des logements doit être ajustée. Après considération de plusieurs données (qualité des étudiants, nombre d'étudiants, trajectoire et nombre de logements) et consultations des étudiants, une solution est proposée, qui consiste à poursuivre une politique d'accès au logement des étudiants boursiers, mais en priorisant les boursiers d'échelon 4 à 7. L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif est envisagée pour les nouveaux entrants en 2025. La mesure n'est pas rétroactive.

Par ailleurs, il est proposé de dupliquer la politique d'attribution complémentaire sur celle mise en place à l'ESPCI, soit à hauteur de 50 %, indexés sur le montant de la bourse du Crous et non sur celui du loyer.

Le conseil d'administration émet un avis favorable unanime.

D. Développement

- **D.1. Accord de principe pour une prise en charge financièrement part des établissements tiers de l'utilisation du CRM développé dans le cadre de la PSL School of Engineering par des établissements tiers.**

Le conseil d'administration émet un avis favorable unanime.

La séance est levée.